

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°67-2022	MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES Etude de faisabilité de la vidéoprotection pour les villes de Clisson, Gorges et Gétigné conclue avec la société Thévenet Consultants
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU les décrets n°2018-1074 et 1075 du 3 décembre 2018 relatifs aux marchés publics ;

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 Juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire en termes de « marchés publics » ;

VU l'ensemble du dossier ;

CONSIDÉRANT la volonté des villes de Clisson, Gorges et Gétigné de mutualiser leur police communale ;

CONSIDÉRANT le souhait de développer une vidéo protection sur le territoire de ces trois communes ;

CONSIDÉRANT l'offre de prix de la société Thévenet Consultants pour la seule étude de faisabilité ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **APPROUVE** la proposition financière de la société Thévenet Consultants de Marcilly d'Azergues (69) d'un montant total de 11 270 € HT qui se décompose comme suit : phase 1 : 9775€ HT et logistique 1 495€ HT.
- Article 2. **PRECISE** que le paiement s'effectuera par acompte à hauteur de :
- 40% pour la réunion de démarrage, les visites sur site et la logistique,
 - 40% pour la rédaction du programme,
 - 20% pour la rédaction du dossier de demande d'autorisation et du formulaire 'Fonds interministériel de prévention de la délinquance'.
- Article 3. **CHARGE** le pôle 'Finances', le service de la police municipale, Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente décision qui sera affichée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 4. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 10 juin 2022

Par délégation du Conseil municipal,
Xavier Bonnet
Maire



Décision transmise à la Préfecture le **13 JUIN 2022**

Affichée le **17 JUIN 2022**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES Etude de faisabilité de la vidéoprotection pour les villes de Clisson, Gorges et Gétigné conclue avec la société Thévenet Consultants

Date de transmission de l'acte : 13/06/2022

Date de réception de l'accusé : 13/06/2022
de réception :

Numéro de l'acte : DEC-67-2022 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20220610-DEC-67-2022-CC

Date de décision : 10/06/2022

Acte transmis par : Karine DUMORTIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Prestations de service (article 30)